



La Suisse, deuxième partenaire commercial des Émirats arabes unis

À l'occasion d'une rencontre informelle avec des représentants de l'économie suisse, le 14 octobre à Zurich, le ministre de l'Économie des Émirats arabes unis (EAU), le Sultan Bin Saïd Al-Mansouri, a laissé entendre que l'accord de libre-échange signé en 2009 entre l'AELE et les États du Golfe pourrait entrer en vigueur prochainement.

Dans la matinée, la délégation économique des EAU a rencontré le conseiller fédéral Johann Schneider-Amman pour des discussions officielles, qui selon l'Ambassadeur Christian Etter, délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux, se sont déroulées dans une atmosphère amicale et fructueuse. Le soir à Zurich, au cours d'une réception donnée par economiesuisse en son honneur, le Ministre de l'Économie a rencontré des représentants de l'économie suisse faisant affaires dans les États du Golfe. Dans son discours, le Ministre de l'Économie a souligné que, contrairement aux autres États du Golfe, les EAU génèrent seulement 30 % de leur produit intérieur brut grâce au pétrole. Cela tient à une politique de diversification intensive visant à façonner une économie plus durable et moins dépendante du pétrole. En tant que partenaire stratégique, la Suisse joue à cet égard un rôle important. Cette année, notre pays s'est même hissé au rang de deuxième partenaire commercial.

Valentin Vogt, président de l'Union patronale suisse (UPS) et membre du Comité d'economiesuisse, a mis en avant l'intérêt de l'économie suisse à jouer un rôle actif dans les efforts de diversification économique déployés par les EAU.

Si l'on considère le volume des échanges, les EAU sont le principal partenaire commercial de la Suisse au Proche-Orient et dans la région du Golfe. La Suisse affiche certes un excédent considérable de sa balance commerciale avec les EAU, mais elle est également, avec 10 % environ des investissements directs, l'un des principaux investisseurs dans le pays. L'accord de libre-échange entre les États de l'AELE et le Conseil de coopération du Golfe, qui a été signé en 2009 déjà, n'a pas pu entrer en vigueur jusqu'ici, faute de ratification par les EAU. Des questions économiques internes ont entravé sa ratification. Une solution semble se dessiner à l'horizon, en particulier avec la compensation des pertes de recettes liées à la suppression des droits de douane, raison pour laquelle l'accord pourrait être ratifié au cours des prochains mois.